

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2429

14 décembre 2009

SOMMAIRE

Alux Immo S.A.	116589	LSOF Courbevoie Luxembourg S.à r.l. ..	116588
A.S. Adventure Luxembourg S.A.	116561	Macquarie Canadian Luxembourg Sàrl ..	116590
Autocars Zenners S.à r.l.	116558	Macquarie Leisureworld Luxembourg Sàrl	
Bankpyme Strategic Funds SICAV	116590	116590
Blue Holding Luxembourg S.à r.l.	116578	Macro International S.A.	116592
Cabion Technologies International S.A.		Main S.à r.l.	116567
.....	116581	Marco Properties S.A.	116592
Caffè Valentino Centro Europa S.à r.l. ..	116565	media65 europe	116566
Caspian Logistic Company S.à r.l.	116581	MIJIM s.à r.l.	116592
Charga S.A.	116556	Nymanex Europe Services Sàrl ..	116581
Chartinvest S.A.	116573	Office Park S.A.	116556
C.P.F. Investissements S.A.	116572	Partage S.A.	116556
Czech Real Estate Regions S.à r.l.	116574	Participation	116592
Distriwood S.A.	116573	Passage s.à r.l.	116591
Eduma Marketing & Education S.A.	116579	Peter Pan's Club S.A.	116564
Enzo Trading Corporation S.A.	116558	Polo Top Investments S.A.	116592
European Hospitality Investments Sàrl ..	116589	Quasar Consulting Investment Holding	
European Value Partners Advisors	116558	A.G.	116587
Frënn vum OPEN-AIR Housen	116546	Romain Afflelou Créateur S.à r.l.	116579
FT-LUX Montage S.à r.l.	116565	Rubin II S.à r.l.	116566
Gaynor Investments S.C.A. SICAR	116580	Rubin II S.à r.l.	116566
Global Hotels & Resorts Real Estate Hol-		Rubin S.à r.l.	116565
dings S.A.	116562	Seven Knight Medical Care S.A.	116572
GP Worldwide Investments (Luxembourg)		Seven World Travellers Card S.A.	116567
S.à r.l.	116591	Sofilb S.à r.l.	116573
Immowald S.A.	116564	SSTEP S.à r.l.	116565
Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg		Telecom Italia Lab	116589
S.à r.l.	116588	VCapital S.C.A., SICAR	116579
Les Espaces Réunions S.A.	116561	Wings of Benelux Sàrl ..	116574
Le Verger Sàrl ..	116561	Xenilux SA	116564
Lindenhof Management S.à r.l.	116587	Zenit International S.A.	116587
Lotus S.A.	116548		
LSF Hotels Luxembourg S.à r.l.	116591		

FOAH Asbl, Frënn vum OPEN-AIR Housen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9806 Hosingen, 35, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 8.150.

STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

1. Baus Marilyn, dite Lynn, institutrice, 25, Kraeizgaass, L-9807 Hosingen, luxembourgeoise
2. Berscheid Marty, rééducatrice en psychomotricité, 9, Weescheed, L-9809 Hosingen, luxembourgeoise
3. Decker Jérôme, volontaire de l'armée, 17, an der Méilchen, L-9807 Hosingen, luxembourgeois
4. Diederich Ronny, ingénieur diplômé, 20, Grand-rue, L-9710 Clervaux, luxembourgeois
5. Dohm Christophe, infirmier diplômé, 24, Kraeizgaass, L-9807 Hosingen, luxembourgeois
6. Glodt Dany, étudiant, 13, op der Héi, L-9809 Hosingen, luxembourgeois
7. Heinen Roland, fonctionnaire communal, 25, Kraeizgaass, L-9807 Hosingen, luxembourgeois
8. Heinen Thierry, étudiant, 5, Haaptstrooss, L-9806 Hosingen, luxembourgeois
9. Krux Jeff, étudiant, 26, Cité Thiergart, L-9807 Hosingen, luxembourgeois
10. Lanners Thomas, dit Tom, fonctionnaire d'Etat, 7, Cité Thiergart, L-9807 Hosingen, luxembourgeois
11. Nosbusch Mike, ingénieur technicien stagiaire, 7, rue Kémel, L-9831 Consthum, luxembourgeois
12. Oberlinkels Marc, étudiant, 12, Haaptstrooss, L-9806 Hosingen, luxembourgeois
13. Pepoli Marcello, commerçant, 16, Haaptstrooss, L-9896 Hosingen, italien
14. Reiter Tessy, étudiante, 18, Cité Thiergart, L-9807 Hosingen, luxembourgeoise
15. Trausch Joé, informaticien, 21, Duerfstrooss, L-9833 Dorscheid, luxembourgeois
16. Wagener Alain, ouvrier communal, 9, Weescheed, L-9809 Hosingen, luxembourgeois
17. Wagener Nicole, éducatrice diplômée, 9, Dosberstrooss, L-9763 Marnach, luxembourgeoise
18. Wagner Philippe, employé privé, 1, Duurchfaart, L-9808 Hosingen, luxembourgeois

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chapitre 1^{er} . - Dénomination, Objet. Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une association sans but lucratif sous la dénomination "Frënn vum OPEN-AIR Housen", Association sans but lucratif, en abrégé FOAH Asbl.

Art. 2. L'association a pour but de représenter et d'organiser le festival de musique "OPEN-AIR" à Hosingen ainsi que l'organisation de tout autre événement socioculturel et de participer activement à la vie associative de la localité de Hosingen. En plus elle a pour but de propager les règlements du club et de veiller sur la position neutre du club envers tous les partis politiques et confessionnels.

Art. 3. Le siège social est établi en la maison communale de Hosingen, sous l'adresse, 35, Haaptstrooss, L-9806 Hosingen.

Chapitre 2. - Membres

Art. 4. L'association se compose de membres actifs. Leur nombre est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à 5 (cinq) membres actifs.

Art. 5. L'admission à l'association "Frënn vum OPEN-AIR Housen Asbl" est soumise à une des conditions suivantes:

Le postulant doit être:

- soit membre de la "Jeunesse van Husen Asbl",
- soit ancien membre de la "Jeunesse van Husen Asbl",
- soit habitant de la commune de Hosingen et de par son activité ou ses efforts supporter l'association dans ses objectifs visés à l'article 2.

En tout cas la décision sur chaque demande d'adhésion est prise par le conseil d'administration à la majorité simple des voix de ses membres.

Art. 6. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 50,- (cinquante) euros, est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- a) par sa démission volontaire;

b) en cas de non-paiement de la cotisation;
c) par exclusion pour faute grave (p. ex. pour la tentative de manipuler le club en faveur d'un parti politique, ...) prononcée par le conseil d'administration à la majorité des voix, l'intéressé ayant été préalablement entendu par le conseil d'administration.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Chapitre 3. - L'assemblée générale

Art. 8. L'assemblée générale de l'association représente l'ensemble de ses membres. Tous les membres peuvent y prendre part et ont le droit de vote. Toute personne étrangère au club peut assister à l'assemblée générale, mais sans droit de vote.

Art. 9. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an dans le premier trimestre suivant la clôture de l'exercice précédent. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent, soit à la demande du conseil d'administration, soit à la demande d'au moins un tiers des membres actifs.

Art. 10. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre ou par la voie électronique au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un cinquième des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. L'assemblée générale vote le conseil d'administration à la majorité des voix des membres présents. Chaque membre dispose d'autant de voix qu'il y a de postes à occuper. Le nombre maximal de voix par candidat est fixé à 2 (deux).

Art. 12. L'A.G. peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres actifs présents, les décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 13. La modification des statuts se fait conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Chapitre 4. - L'administration

Art. 14. Le conseil d'administration est l'organe administratif et décisif de l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration est composée de 5 (cinq) membres au moins et de 11 (onze) membres au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents. Le conseil d'administration est renouvelé chaque année pour la moitié. Lors de la première assemblée générale suivant la constitution, la première série de sortie comprend la moitié (moitié plus 1 (un) au cas d'un nombre impair de membres) des membres à désigner par tirage au sort parmi les membres du conseil d'administration, la deuxième série de sortie comprend la deuxième moitié ainsi désigné. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs des administrateurs ainsi cooptés, prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.

Art. 16. Les membres du conseil d'administration choisissent entre eux un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier ainsi que 1 à 6 assesseurs.

Art. 17. Tout membre du conseil d'administration absent sans excuse valable pendant 3 réunions consécutives est réputé démissionnaire.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de la majorité des membres. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité de voix, celle du président est prépondérante.

Art. 19. A l'égard de tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du président et d'un membre du conseil d'administration. Pour tout acte ou contrat dont la valeur ne dépasse pas 2.500,- euros le président peut engager l'asbl par sa seule signature.

Chapitre 5. - Finances

Art. 20. Les ressources financières de l'association proviennent des dons, subsides, cotisations, libéralités autorisées et des recettes des manifestations officielles organisées par elle.

Art. 21. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilité des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Chapitre 6. - Dispositions finales

Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

Art. 24. Tous les cas non visés par les présents statuts seront réglés suivant les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Fait à Hosingen, le 18 novembre 2009.

Baus Lynn / Berscheid Marty / Decker Jérôme / Diederich Ronny /
Dohm Christophe / Glodt Dany / Heinen Roland / Heinen Thierry /
Klux Jeff / Lanners Tom / Oberlinkels Marc / Nosbusch Mike /
Pepoli Marcello / Reiter Tessa / Trausch Joé / Wagener Alain /
Wagener Nicole / Wagner Philippe.

Référence de publication: 2009148884/114.

(090180061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Lotus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.399.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of August.

Before Us Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dacrado Ltd, org number HE239174, with Registered Office a Mykinon 12, Office 23, P.C. 1065 Nicosia Cyprus, hereby represented by Ms. Fiona FINNEGAN, with professional address at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of proxy.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "Lotus S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg to be held in the first place in 2011.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2010.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

Dacrado Ltd, prenamed: one thousand (1,000) shares

Total: one thousand (1,000) shares

100 % of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and has passed the following resolutions:

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

1. Mr Torben MADSEN, company director, born in Aalborg, in Denmark, on 20th July 1965, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

2. Mr Peter ENGELBERG, company director, born in Stockholm, Sweden, on 7th May 1960, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

3. Mr Gilles WECKER, company director, born on 4th April 1965, in Dudelange, Luxembourg, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

Modern Treuhand SA, company registration number B 86166, with registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

III. The registered office of the Company is established at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Dacrado Ltd, enregistrée sous le numéro HE239174, avec siège social au Mykinon 12, Office 23, P.C. 1065 Nicosia Chypre, représentée par Mlle Fiona FINNEGAN, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Cette procuration, signée ne varietur du comparant et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Lotus S.A.".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou

plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, et ce pour la première fois en 2011.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2010.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

Dacrado Ltd, prénommé: mille (1.000) actions.

Total: mille (1.000) actions.

100 % de ces actions ont été libérés par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, a pris, les décisions suivantes:

I. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2010:

1. M. Torben MADSEN, directeur de société, né à Aalborg, en Danemark, le 20 Juillet 1965, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2. M. Peter ENGELBERG, directeur de société, né à Stockholm, en Suède, le 7 Mai 1960, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3. M. Gilles WECKER, directeur de société, né le 4 avril 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2010:

Modern Treuhand SA, société enregistrée sous le numéro B 86166, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est établi au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33088. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149735/426.

(090181661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Charga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 14, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 85.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009148892/13.

(090180026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Office Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 101.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009148893/13.

(090180024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Partage S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 96.931.

L'an deux mil neuf, le six novembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute;

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PARTAGE S.A.", avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date 7 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1333 du 15 décembre 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 96.931

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de trois cent mille dollars américains (USD 300.000,-) jusqu'à un million cinquante mille dollars américains (USD 1.050.000,-) par la création de sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur de cent dollars américains (USD 100,-) chacune libérées à 66,67% à savoir cinq cent mille dollars américains (USD 500.000,-).

2.- Souscription et libération,

4.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 750.000,- USD (sept cent cinquante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 300.000,- USD (trois cent mille dollars américains) à 1.050.000,- USD (un million cinquante mille dollars américains) par la création et l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- USD (cent dollars américains) chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures, libérées par un apport en espèces.

Deuxième résolution - Souscription - Paiement

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, s'est présentée,

Monsieur Giorgio GAVAZZI, directeur de société, demeurant rue Gironda 100, apt. 61, CEP 01435-040 São Paulo (Brésil), ici représenté par Monsieur Patrick HOUBERT, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 octobre 2009.

Monsieur Giorgio GAVAZZI, agissant comme ci-avant, déclare souscrire les 7.500 (sept mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- USD (cent dollars américains) et les libère à concurrence de 66,67 % (soixante-six virgule soixante-sept pourcent), par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000,-).

Le montant de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le confirme expressément.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les sept mille cinq cents (7.500) nouvelles actions au Souscripteur conformément à la souscription détaillée ci-dessus.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée générale constate que le capital social est dés-à-présent libéré à concurrence de quatre-vingt virgule quatre-vingt-quinze pourcent (80,95 %).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à 1.050.000,- USD (un million cinquante mille dollars américains), représenté par dix mille cinq cents (10.500) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.20 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 2.100,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HOUBERT, M. MAYER, P. WEILER, E. DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47640. Reçu 75€.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Paul DECKER

Référence de publication: 2009149749/82.

(090181434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Enzo Trading Coroporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 90.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009148894/13.

(090180021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Autocars Zenners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5439 Remerschen, 4, Schengerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 57.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009148895/13.

(090180018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

European Value Partners Advisors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.944.

In the year two thousand and nine, on the fifth November.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPEAN VALUE PARTNERS ADVISORS S.à r.l. (société à responsabilité limitée), with registered office in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, R. C. Luxembourg, number 131.944, incorporated by deed established by notary Roger ARRENSDORFF residing in Mondorf-les-Bains on the 7th September 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2403 dated 24th October 2007, modified by a deed established by notary Camille MINES residing in Capellen on the 24th October 2007, published in the said Mémorial C, number 2504 dated 6th November 2007, modified by a deed established by notary Camille MINES residing in Capellen on the 28th December 2007, published in the said Mémorial C, number 246 dated 30th January 2008.

There appeared:

EVPA Group S.à r.l., having its registered office in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, R.C. Luxembourg, number B 135.495, incorporated by deed established by notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on the 18th De-

ember 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 409 dated 16th February 2008, sole shareholder,

here represented by Luc NICKELS, associé-gérant, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 28th October, 2009,

the said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the sole shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the sole shareholder holds all the 324 (three hundred and twenty-four) shares of EUR 1,000.- (one thousand euros) each in the share capital of the company amounting to EUR 324,000.- (three hundred and twenty-four thousand euros).

II. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of seven hundred thousand euros (700,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of three hundred and twenty-four thousand euros (324,000.- EUR) to the amount of one million twenty-four thousand euros (1,024,000.- EUR) by the creation and the issue of seven hundred (700) new shares with a nominal value of thousand euros (1,000.- EUR) and having the same rights as the existing shares

2. To have the seven hundred (700) new shares subscribed by the sole shareholder EVPA Group S. à r.l., prenamed.

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation.

III. That the meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of seven hundred thousand euros (700,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of three hundred and twenty-four thousand euros (324,000.- EUR) to the amount of one million twenty-four thousand euros (1,024,000.- EUR) by the creation and the issue of seven hundred (700) new shares with a nominal value of thousand euros (1,000.- EUR) and having the same rights as the existing shares

Second resolution

The meeting resolves to accept EVPA Group S.à r.l. to the subscription of the seven hundred (700) new shares.

Subscription - Payment

Thereupon, EVPA Group S.à r.l., above mentioned, declare to subscribe the seven hundred (700) new shares having a par value of thousand euros (1,000.- EUR) each and to entirely pay up each such new share by a contribution in cash for the amount of seven hundred thousand euros (700,000.- EUR).

The above mentioned subscriber declares and all the parties in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up and that the Company has at its disposal the amount of one million twenty-four thousand euros (1,024,000.- EUR), A proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend Article 5, paragraph 1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Paragraph 1.** The corporate capital is set at ONE MILLION TWENTY-FOUR THOUSAND EURO (1,024,000.- EUR) divided into ONE THOUSAND TWENTY-FOUR (1,024) shares in registered form, having a par value of THOUSAND EURO (1,000.- EUR) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately at two thousand euros (2,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, that meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le cinq novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de EUROPEAN VALUE PARTNERS ADVISORS S. à r.l. (société à responsabilité limitée), avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, R.C. Luxembourg numéro B 131.944, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 7 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 2403 du 24 octobre 2007, modifié suivant acte du notaire Camille MINES de résidence à Capellen du 24 octobre 2007, publié au susdit Mémorial C, numéro 2504 du 6 novembre 2007, modifié suivant acte, reçu par le notaire Camille MINES de Capellen du 28 décembre 2007, publié au susdit Mémorial C, numéro 246 du 30 janvier 2008.

A comparu:

EVPA Group S.à r.l., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, R.C. Luxembourg numéro B 135.495, constituée suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER de Luxembourg du 18 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 409 du 16 février 2008, associée unique, ici représentée par Luc NICKELS, associé-gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 28 octobre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) Que l'associé unique détient toutes les 324 (trois cent vingt-quatre) parts sociales de 1.000,- EUR (mille euros) chacune dans le capital social de la société de EUR 324.000,- (trois cent vingt-quatre mille euros).

II) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société à raison de sept cent mille euros (700.000,- EUR) pour le porter de son capital social actuel de trois cent vingt-quatre mille euros (324.000,- EUR) à un million vingt-quatre mille euros (1.024.000,- EUR) par la création et l'émission de sept cents (700) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) et ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

2. Souscription des sept cents (700) parts sociales nouvelles par l'associée unique EVPA Group S.à r.l., susdite.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

III) Que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de sept cent mille euros (700.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent vingt-quatre mille euros (324.000,- EUR) à un million vingt-quatre mille euros (1.024.000,- EUR), par la création et l'émission de sept cents (700) parts nouvelles avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter EVPA Group S.à r.l. à la souscription des sept cents (700) parts sociales nouvelles.

Souscription et Paiement

Ensuite EVPA Group S. à r.l., susdite, déclare souscrire les sept cents (700) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement chaque nouvelle part sociale par un apport en espèces de sept cent mille euros (700.000,- EUR).

Le souscripteur prénommé déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement et que la société a à sa libre disposition le montant d'un million vingt-quatre mille euros (1.024.000,- EUR), ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à UN MILLION VINGT-QUATRE MILLE EUROS (1.024.000,- EUR), représenté par MILLE VINGT-QUATRE (1.024) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: NICKELS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2009. REM 2009/1496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 25 novembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009149773/136.

(090181149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

A.S. Adventure Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009148897/13.

(090180013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Le Verger Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 72.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009148898/13.

(090180010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Les Espaces Réunions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelage, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 63.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009148899/10.

(090180009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.383.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DITCO PARTICIPATIONS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.033,

ici représentée par Monsieur Laurent SUIN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir sous seing privé daté du 9 septembre 2009.

Le prédit pouvoir, signé "ne varietur" par le comparant, agissant ès dites qualités et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de "GLOBAL HOTELS & RESORTS REAL ESTATE HOLDINGS S.A."

Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créée par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le développement, l'acquisition, l'investissement dans le financement, la gestion, la supervision, la location, le transfert et la cession de, ou toute autre transaction liée à des biens immobiliers, de l'investissement dans des sociétés immobilières, et dans des sociétés holding immobilières gérant principalement mais pas exclusivement des hôtels et immeubles à vocation hôtelière au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut accomplir toutes sortes de transactions commerciales liées à cet objet.

La société peut acquérir, céder et vendre de tels intérêts sous toutes formes et sortes que ce soit à Luxembourg ou à l'étranger, par investissement, transaction par achat en nature ou en actions, souscription d'actions ou autres, ou par tout autre moyen.

La société peut établir des nouvelles filiales, entrer dans des investissements, placements, associations ou partenariats dans le but de poursuivre l'accomplissement de son objet statutaire.

La société peut se financer sous forme de capital, de dette, ou émettre des obligations ou titres de créance, et se servir de toutes sortes d'instruments financiers ou monnaies.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser son objet social ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société seront et resteront sous la forme d'actions nominatives.

Un registre des actions nominatives sera conservé au siège social, où il est disponible pour inspection par tout actionnaire. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription dans ledit registre.

La société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires reviendront au conseil d'administration.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il pourra désigner par ailleurs des mandataires pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandats à tout moment.

La société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par son président.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente tout le corps des actionnaires. Elle dispose des pouvoirs conférés par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net de la société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social de la société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social, tel que spécifié dans les convocations de la réunion, le 30 avril de chaque année à 15.00 heures. Si un tel jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

Art. 11. L'année sociale de la société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra en deux mille dix.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire à la totalité des actions du capital social comme suit:

Ditco Participations S.A., préqualifiée:	trente et un mille actions
Total:	trente et un mille actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence de toutes les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont évalués à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.
3. Est nommé administrateur unique de la société Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, administrateur de société, né le 20 août 1970 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), et ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
4. Est nommée commissaire aux comptes de la société KPMG Audit, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590.
5. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Laurent SUIN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 novembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009149728/126.

(090181304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Immowald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 12, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 88.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009148900/13.

(090180005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Xenilux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schiffflange, 52, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 52.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009148901/13.

(090180003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Peter Pan's Club S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schiffflange, 52, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 45.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

116565

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009148902/13.

(090180000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Rubin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.507.

En date du 31 mars 2009, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le Notaire Joseph Elvinger, la dénomination sociale du gérant, anciennement AEW LUXEMBOURG S.à r.l. a été modifiée.

Cette nouvelle dénomination sociale du gérant "AEW EUROPE S.à r.l." est effective à partir du 17 avril 2009,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ainsi fait à Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009148957/15.

(090180035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Caffè Valentino Centro Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 72.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009148903/13.

(090179997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

FT-LUX Montage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 74.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009148904/13.

(090179995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

SSTEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 10, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 141.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009148905/13.

(090179991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Rubin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.508.

En date du 31 mars 2009, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le Notaire Joseph Elvinger, la dénomination sociale du gérant, anciennement AEW LUXEMBOURG S.à.r.l a été modifiée.

Cette nouvelle dénomination sociale du gérant "AEW EUROPE S.à.r.l" est effective à partir du 17 avril 2009,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ainsi fait à Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009148959/15.

(090180038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

media65 europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7392 Blaschette, 18, rue du Gruenewald.

R.C.S. Luxembourg B 83.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009148906/13.

(090179987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Rubin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.508.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 octobre 2009

En date du 22 octobre 2009, l'associé unique de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Patrick Zurstrassen de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 22 octobre 2009
- de nommer Monsieur Romain DELVERT, né le 26 juin 1973 à Tours (France), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer avec effet au 22 octobre 2009.

Ainsi fait à Luxembourg le 20 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009148960/17.

(090180038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Seven World Travellers Card S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.046.

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Franck Vienot, demeurant 51, rue du Villaret F-72000 LE MANS a démissionné de son poste d'administrateur ainsi que de son poste d'administrateur-délégué avec effet au 1^{er} juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009148963/11.

(090180056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Main S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 140.736.

In the year two thousand and nine, on the sixth of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held a meeting of the shareholders of Main S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 25 July 2008 by the undersigned notary, having its registered office at 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 140.736 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2085, page 100064 dated 28 August 2008 and have been amended by a notarial deed drawn up by the notary Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, on 17 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 18 November 2008 number 2556 page 122665. The Articles have not been amended since.

The meeting is opened by Mr Hubert JANSSEN, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary and the meeting elected as Scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The names of the shareholders represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the proxy holders of the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that the one thousand (1,000) shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the Company's own funds ("fonds propres") by an aggregate amount of four million two hundred sixty-eight thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 4,268,825.-) by way of contribution in cash to be paid as follows:

- Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, a société en commandité par actions/ société d'investissement à capital variable/ fond d'investissement spécialisé incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 132.034, will pay an amount of one million seven hundred sixteen thousand sixty-seven Euro sixty-five cents (EUR 1,716,067.65);

- Alpina Real Estate Company SCA, a société en commandité par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 131.697, will pay an amount of two million five hundred fifty-two thousand seven hundred fifty-seven Euro thirty-five cents (EUR 2,552,757.35).

2. Decision to allocate this amount of four million two hundred sixty-eight thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 4,268,825.-) to a freely distributable reserve of the Company;

3. Decision to reserve the amount to be paid by Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS and Alpina Real Estate Company SCA respectively to the shares currently owned by Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS and Alpina Real Estate Company SCA in the Company, in accordance with article 5.2 of the articles of association of the Company (the "Articles");

4. Decision to amend the object clause of the Company (article 3 of the Articles) as follows:

" Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is according to its articles (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as leasehold (Erbbaurechte) and part-ownership rights (Teileigentumsrechte) ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that - as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS and/or the Alpina Real Estate Fund SCA -such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS or the Alpina Real Estate Fund SCA respectively:

- render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, in particular:

* to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments convertible or not;

* to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

* to give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law;

- to perform all legal, commercial, technical and financial operations and to acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the above listed real estate assets and in general, to perform all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

3.3 The Company's object is also to directly or indirectly, invest in, acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate. "

5. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

*Resolutions
First resolution*

The meeting of the shareholders resolves to increase the Company's own funds ("fonds propres") by an aggregate amount of four million two hundred sixty-eight thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 4,268,825.-) by way of contribution in cash to be paid as follows:

- Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, a société en commandité par actions/ société d'investissement à capital variable/ fond d'investissement spécialisé incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 132.034, pays an amount of one million seven hundred sixteen thousand sixty-seven Euro sixty-five cents (EUR 1,716,067.65);

- Alpina Real Estate Company SCA, a société en commandité par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 131.697, pays an amount of two million five hundred fifty-two thousand seven hundred fifty-seven Euro thirty-five cents (EUR 2,552,757.35).

Therefore the amount of four million two hundred sixty-eight thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 4,268,825.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Second resolution

The meeting of the shareholders resolves to allocate this amount of four million two hundred sixty-eight thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 4,268,825.-) to a freely distributable reserve of the Company

Third resolution

The meeting of the shareholders resolves to reserve the amount paid by Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS and Alpina Real Estate Company SCA respectively to the shares currently owned by Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS and Alpina Real Estate Company SCA in the Company, in accordance with article 5.2 of the Articles.

Fourth resolution

The meeting of the shareholders resolves to amend the object clause of the Company as follows:

" Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is according to its articles (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as leasehold (Erbbaurechte) and part-ownership rights (Teileigentumsrechte) ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that - as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS and/or the Alpina Real Estate Fund SCA -such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS or the Alpina Real Estate Fund SCA respectively:

- render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, in particular:

- * to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments convertible or not;

- * to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

- * to give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law;

- to perform all legal, commercial, technical and financial operations and to acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the above listed real estate assets and in general, to perform all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

3.3 The Company's object is also to directly or indirectly, invest in, acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate. "

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée des associés de Main S.à r.l. (la "Société") une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée selon acte notarié du notaire soussigné en date du 25 juillet 2008, ayant son siège social au 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 140.736 et dont les statuts (les "Statuts") furent publiés au Mémorial C, Recueil Spécial

des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 28 août 2008 numéro 2085 page 100064 et furent modifiés par un acte notarié du notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 septembre 2008, publié au Mémorial du 18 novembre 2008 numéro 2556 page 122665. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant le Président.

Le Président désigne comme Secrétaire et l'assemblée choisit comme Scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les noms des associés représentés à l'assemblée, les procurations des associés représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration ne varientur, une fois signées par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décision d'augmenter les fonds propres de la Société d'un montant total de quatre million deux cent soixante-huit mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 4,268,825.-) par voie de contribution en numéraire comme suit:

- Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, une société en commandité par actions/ société d'investissement à capital variable/ fond d'investissement spécialisé, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 132.034 contribuera la somme de un million sept cent seize mille soixante-sept Euro soixante-cinq cent (EUR 1.716.067,65);

- Alpina Real Estate Company S.C.A., une société en commandité par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 131.697 contribuera la somme de deux million cinq cent cinquante-deux mille sept cent cinquante-sept Euro trente-cinq cent (EUR 2.552.757,35).

2. Décision d'allouer ce montant de quatre million deux cent soixante-huit mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 4.268.825,-) à une réserve disponible de la Société;

3. Décision de réserver le montant qui sera payé par Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et Alpina Real Estate Company S.C.A. aux parts sociales actuellement détenues respectivement par Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et Alpina Real Estate Company S.C.A., conformément à l'article 5.2 des statuts de la Société (les "Statuts");

4. Décision décide de modifier la clause d'objet de la Société (article 3) qui sera dorénavant lue comme suit:

" Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet est conformément à ses statuts (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'immobilier en particulier aussi bien de terrains et d'immeubles que de droits équivalents aux droits immobiliers (grundstücksgleiche Rechte) comme le contrat de bail (Erbbaurechte) et les droits de propriété en partie (Teileigentumsrechte) ("Sociétés Immobilières") et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 Afin de réaliser l'objet de la Société, la Société pourra sur une base accessoire accomplir les activités suivantes à la condition - qu'aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte d'Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et/ou d'Alpina Real Estate Fund SCA -de telles activités n'aient pas pour effet de violer ni les pouvoirs des investisseurs ni les restrictions applicables à Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et Alpina Real Estate Fund SCA, respectivement:

- apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier, en particulier:

* conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, de la dette ou des instruments de capital convertibles ou non;

* avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par toute Société Apparentée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

* accorder des sûretés pour tous prêts à travers, notamment, toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et acquérir, détenir et disposer de tous types de biens nécessaires à la gestion des biens immobiliers listés ci-dessus et en général, de réaliser toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

L'objet de la Société est également d'investir dans, acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers directement ou indirectement."

5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Résolutions *Première résolution*

L'assemblée des associés décide de procéder à une augmentation des fonds propres de la Société d'un montant total de quatre million deux cent soixante-huit mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 4,268,825.-) par voie de contribution en numéraire comme suit:

- Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, une société en commandité par actions/ société d'investissement à capital variable/ fond d'investissement spécialisé, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 132.034 contribue la somme de un million sept cent seize mille soixante-sept Euro soixante-cinq cent (EUR 1.716.067,65);

- Alpina Real Estate Company S.C.A., une société en commandité par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 131.697 contribue la somme de deux million cinq cent cinquante-deux mille sept cent cinquante-sept Euro trente-cinq cent (EUR 2.552.757,35).

Ledit montant de quatre million deux cent soixante-huit mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 4.268.825.-) est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été dûment donnée au notaire.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide d'allouer ce montant de quatre million deux cent soixante-huit mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 4.268.825.-) à une réserve disponible de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de réserver le montant payé par Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et Alpina Real Estate Company S.C.A. aux parts sociales actuellement détenues respectivement par Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et Alpina Real Estate Company S.C.A., conformément à l'article 5.2 des Statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier la clause d'objet de la Société qui sera dorénavant lue comme suit:

" Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet est conformément à ses statuts (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'immobilier en particulier aussi bien de terrains et d'immeubles que de droits équivalents aux droits immobiliers (grundstücksgleiche Rechte) comme le contrat de bail (Erbbaurechte) et les droits de propriété en partie (Teileigentumsrechte) ("Sociétés Immobilières") et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 Afin de réaliser l'objet de la Société, la Société pourra sur une base accessoire accomplir les activités suivantes à la condition - qu'aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte d'Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et/ou d'Alpina Real Estate Fund SCA de telles activités n'aient pas pour effet de violer ni les pouvoirs des investisseurs ni les restrictions applicables à Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS et Alpina Real Estate Fund SCA, respectivement:

- apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier, en particulier:

* conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, de la dette ou des instruments de capital convertibles ou non;

* avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par toute Société Apparentée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

* accorder des sûretés pour tous prêts à travers, notamment, toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et acquérir, détenir et disposer de tous types de biens nécessaires à la gestion des biens immobiliers listés ci-dessus et en général, de réaliser toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

L'objet de la Société est également d'investir dans, acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers directement ou indirectement. "

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement six mille Euro. Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par son nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47385. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149784/296.

(090181390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Seven Knight Medical Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.029.

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Franck Vienot, demeurant 51, rue du Villaret F-72000 LE MANS a démissionné de son poste d'administrateur ainsi que de son poste d'administrateur-délégué avec effet au 1^{er} juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009148965/11.

(090180064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

C.P.F. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.579.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 juin 2009

L'assemblée accepte la nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA demeurant 53, rue de la Libération L-3511 Dudelange jusqu'à l'assemblée générale de 2010 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

116573

Karl LOUARN / Frédéric MONCEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009148966/14.

(090180088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Chartinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.859.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 2 juillet 2009

- L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Régis PIVA demeurant 53, rue de la Libération L-3511 Dudelange jusqu'à l'assemblée générale de 2013 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Kris GOORTS / Frederik ROB

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009148968/14.

(090180094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Sofilb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.922.

—
EXTRAIT

L'associé unique a pris acte, le 12 Novembre 2009, de la démission de deux Gérants, Monsieur Sébastien Gravière et Monsieur Michaël Zianveni par lettres en date du 10 Novembre 2009 adressées au Conseil de Gérance.

L'associé unique a nommé comme remplaçants, Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, de nationalité belge et Monsieur Gérald Job, né à Verviers (Belgique) le 12 juin 1981, de nationalité belge, tous deux domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Madame Nicole Thommes et Monsieur Gérald Job termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009148977/15.

(090180364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Distriwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 92, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 83.959.

—
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue le 5 novembre 2009 au siège social de la société*

- L'Assemblée décide de fixer avec effet immédiat les pouvoirs de signatures de la société pour les administrateurs suivants:

Monsieur Thomas Fix, Directeur de société, domicilié à 92, route d'Echternach, L-6617 Wasserbillig, a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour la gestion habituelle ou pour toute autre opération, et ce de manière illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009148982/16.

(090180048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Czech Real Estate Regions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.307.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 20 novembre 2009

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonin JAKUBSE, demeurant professionnellement à Hvezdova 1716, 14078 Prague, République Tchèque, en remplacement de Monsieur Tomas LASTOVKA, gérant démissionnaire en date du 20 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009148983/13.

(090180336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Wings of Benelux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.380.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und neun, am neunten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER mit Amtssitz in Redange/Attert, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

Herr Michael RENNIG, geboren am 4. Oktober 1970 in OTTWEILER (Deutschland), wohnhaft in D-66.292 RIEGELSBERG, 33 Pflugscheider Strasse,

Herr Axel UMLAUF, geboren am 21. Dezember 1961 in Homburg/Saar (Deutschland), wohnhaft in D-66.450 BEXBACH, Lupinenfeld, 2

Die Erschienenen, handelnd wie erwähnt, ersuchten den amtierenden Notar, die Satzung einer zwischen ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, unter der Bezeichnung „WINGS OF BENELUX SARL.“ („die Gesellschaft“), der sie diese Satzung sowie die anwendbaren Gesetze und insbesondere das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form (das „Gesetz von 1915“) zu Grunde liegen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführer innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft sind die Eignung, die Verwaltung und die Kontrolle von Patentrechten, Markenrechten, Geschmacks- oder Gebrauchsmuster oder alle anderen Arten von geistigem Eigentum sowie der Erwerb aller Arten von geistigem Eigentum in dem gleichen Bereich. Die Gesellschaft kann demnach immaterielle Rechte, insbesondere Markenrechte besitzen, erwerben und durchsetzen und in entsprechende Register eintragen lassen; die Gesellschaft kann diesbezüglich Lizenzrechte an Dritte vergeben.

Weitere Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung und Kontrolle von Beteiligungen, sowie die Beteiligung selbst, auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützungen geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Die Gesellschaft kann ebenso Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften eingehen, anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt sich an gleichen oder ähnlichen Unternehmen zu beteiligen oder solche Unternehmen zu erwerben und ist befugt Zweigniederlassungen zu errichten.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ACHTHUNDERTTAUSEND EUROS (800.000,- euros) und ist eingeteilt in insgesamt VIERTAUSEND ANTEILE, und zwar wie folgt:

ZWEITAUSEND UND VIER ANTEILE KLASSE A (2004) EINTAUSEND NEUN HUNDERT SECHSUNDNEUNZIG ANTEILE KLASSE B (1996)

insgesamt VIERTAUSEND ANTEILE,

alle Anteile mit einem Nominalwert von jeweils ZWEIHUNDERT EUROS (200,- euros).

Die Inhaber von Anteilen der Klasse A. werden nachfolgend auch als „A“ -Gesellschafter bezeichnet; die Inhaber von Anteilen der Klasse B nachfolgend auch als „B“ - Gesellschafter.

Das Gesellschaftskapital kann unter den in Artikel 169 des Gesetzes von 1915 festgelegten Bedingungen jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Jeder Anteil berechtigt im direkten Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile zur Beteiligung an den Aktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Anteil an.

Soweit mehrere Personen an einem Anteil berechtigt sind, so haben sie gegenüber der Gesellschaft eine Person als Inhaber des Anteils zu bezeichnen; ansonsten ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung der mit den Anteilen verbundenen Rechte auszusetzen bis eine solche Bezeichnung erfolgt ist.

Art. 7. Zwischen Gesellschaftern der jeweiligen Anteilsklasse sind die Anteile frei übertragbar.

Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter unterliegt jedoch folgendem Vorkaufsrecht und Vorkaufsprozedur:

Falls ein Gesellschafter einer Anteilsklasse seine Anteile abtreten will, muss er dies den anderen Gesellschafter der gleichen Anteilsklasse per Einschreibebrief mitteilen.

Der Einschreibebrief muss die Anzahl der abzutretenden Anteile enthalten.

Die Gesellschafter der gleichen Anteilsklasse müssen - ab dem Tage an dem der Einschreibebrief durch die Post abgestempelt wurde - binnen 14 Tagen dem Gesellschafter mitteilen, ob sie ihr Vorkaufsrecht ausüben oder nicht.

Falls die Gesellschafter der gleichen Anteilsklasse ihr Vorkaufsrecht nicht oder nur teilweise ausüben, muss der Gesellschafter der seine Anteile abtreten möchte, den Gesellschafter der anderen Anteilsklasse ebenfalls mitteilen, dass er seine Anteile abtreten möchte und zwar per Einschreibebrief.

Der Einschreibebrief muss die Anzahl der - eventuell noch restlichen -abzutretenden Anteile enthalten.

Die Gesellschafter der anderen Anteilsklasse müssen - ab dem Tage an dem der Einschreibebrief durch die Post abgestempelt wurde - binnen 14 Tagen dem Gesellschafter mitteilen, ob sie ihr Vorkaufsrecht ausüben oder nicht.

Die Kompargenten erklären andurch dass der Verkaufspreis - falls einer der Gesellschafter sein Vorkaufsrecht ausübt - wie folgt fest gelegt wird:

Während den ersten 3 Jahren, zu den gleichen Bedingungen wie bei der Gesellschaftsgründung, das heisst zu einem Preis von (ZWEIHUNDERT) 200,- euros pro Anteil.

Nach den ersten 3 Jahren, zu einem Preis der wie folgt fest gelegt wird:

Maximal der zehnfache Bilanzgewinn vor Abzug der Steuern.

Falls die Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht oder nur teilweise ausüben, kann der Gesellschafter seine übrigen Anteile frei an Drittpersonen abtreten.

Falls die vorgeschriebene Prozedur nicht beachtet wurde, sind die abgetretenen Anteile weder stimmungsberechtigt noch haben ihre Inhaber einen Anrecht auf eine Gewinn - oder Dividendenauszahlung.

Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Für Übertragungen von Todes wegen gelten die Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes von 1915 mit der Maßgabe, dass die Übertragungen an pflichtteilsberechtigten Erben und an den überlebenden Ehegatten der Genehmigung durch Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel der durch die überlebenden Gesellschafter gehaltenen Anteile vertreten.

Soweit es nur einen einzigen Gesellschafter gibt sind Übertragungen an Dritte frei.

Art. 8. Die Gesellschafterversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit.

Beschlüsse über die Änderung der Satzung sind nur rechtsgültig, soweit sie von einer Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Jeder Gesellschafter ist in der Gesellschafterversammlung stimmberechtigt und hat so viele Stimmen, wie er Anteile besitzt.

Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer schriftlichen Vollmacht rechtsgültig vertreten lassen. Der Vertreter braucht nicht ein Gesellschafter oder Geschäftsführer zu sein.

Art. 9.

9.1. Ernennung, Zusammensetzung und Befugnisse des Geschäftsführerrates

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer (die „Geschäftsführer“) verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen und die einen Geschäftsführerrat als Gremium bilden (der „Geschäftsführerrat“).

Die Geschäftsführer werden entweder als „A“-Geschäftsführer oder als „B“-Geschäftsführer ernannt.

Die „A“-Geschäftsführer werden unter den von einer Mehrheit der „A“-Gesellschafter vorgeschlagenen Personen bestimmt.

Die „B“-Geschäftsführer werden unter den von einer Mehrheit der „B“-Gesellschafter vorgeschlagenen Personen bestimmt.

Die Zahl der Geschäftsführer wird bestimmt und die Mitglieder des Geschäftsführerrates werden ernannt, aberufen und ersetzt durch einen Beschluss der Gesellschafter, welche dreiviertel des Kapitals vertreten.

Dabei werden nach Maßgabe der nachfolgenden Bestimmungen die Ernennungen und Abberufungen so durchgeführt, dass immer jeweils mindestens ein „A“ und ein „B“-Geschäftsführer Mitglied des Geschäftsführerrates sind.

Die Gesellschafter bestimmen in dem vorstehend bezeichneten Beschluss die Befugnisse und die Dauer des Mandats der Mitglieder des Geschäftsführerrates.

Wenn keine Dauer angegeben ist, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden; sie können auch ohne Grund und Entschädigung jederzeit von den Gesellschaftern mit der im vorangegangenen Absatz angegebenen Mehrheit aberufen werden.

Der Geschäftsführerrat kann eines seiner Mitglieder als Vorsitzenden des Geschäftsführerrates wählen, wobei die Dauer seiner Amtszeit von dem Geschäftsführerrat bestimmt wird.

Die Stimme des Vorsitzenden des Geschäftsführerrates hat keine entscheidende Wirkung.

Gegenüber Dritten haben die Geschäftsführer die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, in Übereinstimmung mit Artikel 9 der gegenwärtigen Satzung.

9.2. Abstimmungsverfahren des Geschäftsführerrates

Der Geschäftsführerrat kann nur rechtsgültig beschließen, wenn mindestens ein „A“-Geschäftsführer anwesend und wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist; er kann auch Beschlüsse im Umlaufverfahren fassen.

Sitzungen der Geschäftsführung werden per Einberufung durch den Vorsitzenden des Geschäftsführerrates oder von zwei Geschäftsführern unter Angabe der Tagesordnung und Vorlage von Kopien eventuell vorhandener diskussionsbedürftiger Unterlagen.

Ein Geschäftsführer kann auch durch einen anderen Geschäftsführer vertreten werden; dabei kann ein Geschäftsführer jeweils nur einen anderen Geschäftsführer vertreten.

Sitzungen der Geschäftsführung werden mindestens vierzehn (14) Tage vor der Geschäftsführerversammlung einberufen, es sei denn, dass im Interesse der Gesellschaft eine kürzere Einberufungsfrist erforderlich ist. Soweit alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind oder auf eine solche Einberufung durch die bei der betreffenden Sitzung nicht anwesenden oder vertretenen Mitglieder der Geschäftsführung verzichtet wurde, kann der Geschäftsführerrat auch ohne vorherige Einberufung entscheiden.

Versammlungen, welche wie in einem von dem Geschäftsführerrat per Beschluss gefassten Terminplan vorgesehen abgehalten werden, bedürfen keiner gesonderten Einberufung.

Über die Sitzungen des Geschäftsführerrates wird jeweils ein Protokoll erstellt und von den anwesenden Geschäftsführern unterzeichnet.

Ausser den vorbeschriebenen Geschäftsführerratssitzungen, finden obligatorisch folgende Sitzungen in jedem Jahr statt:

Am 15. März, am 15. Juni, am 15. September und am 15. Dezember, jeweils um 11.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft. Sollte einer dieser Tage ein Festtag sein, so findet die Versammlung am nächsten Tage statt.

9.3. Vertretung der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird gegenüber Drittpersonen wirksam vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von einem A-Geschäftsführer und einem B-Geschäftsführer.

Angelegenheiten unter Vorbehalt

In dem von dem Gesetz erlaubten Umfang bedürfen folgende Beschlüsse der Zustimmung der Gesellschafter:

a) Die Anfertigung von jeder Erklärung oder Erlass eines Auflösungsbeschlusses, oder die Beantragung der Auflösung in Bezug auf Tochtergesellschaften der Gesellschaft;

- b) Eine Satzungsänderung oder Änderung der Gründungsdokumente von Tochtergesellschaften der Gesellschaft;
- c) Die Erklärung oder Zahlung von Dividenden der Tochtergesellschaften der Gesellschaft, die mehr als dreißig (30) Prozent des ausschüttungsfähigen Gewinns nach Steuern betragen, entsprechend des letzten Geschäftsjahres vor der Erklärung oder der Gewinnausschüttung oder von der in Artikel 13 definierten Zwischengewinnausschüttung der Gesellschaft;
- d) Der Erwerb von Gesellschaftsanteilen oder anderen Anteilen, oder jede andere Investition an einem anderen Unternehmen, oder die Gründung einer Tochtergesellschaft;
- e) Die Beteiligung der Gesellschaft oder einer ihrer Tochtergesellschaften in jeder Partnerschaft oder Kooperationsvereinbarung (vor der nach deren Gründung);
- f) Das Eingehen eines Vertrages oder einer Vereinbarung wesentlicher Art außerhalb der normalen Geschäftsbetriebs einschließlich, ohne Einschränkung, die Vereinbarung eines wesentlichen Teils einer solchen Vereinbarung oder Unternehmung der Gesellschaft oder einer ihrer Tochtergesellschaften;
- g) Genehmigung eines Business-Plans und dessen Budgets und jede wesentliche Änderung in Art oder Umfang der Geschäfte der Gesellschaft oder der Beginn eines neuen Geschäfts, das nicht nur aus Nebenabreden oder Begleitscheinungen des laufenden Geschäftsbetriebs besteht, einschließlich etwaiger Ergänzungen oder Änderungen des bestehenden Business-Plan oder des Budgets;
- h) Die Beendigung eines laufenden Geschäfts oder der Beteiligung an einer Tochtergesellschaft der Gesellschaft;
- i) Die Erklärung von Garantien, Entschädigungen oder anderen Sicherheiten (außerhalb des üblichen Geschäftsbetriebs);
- j) die Eingehung einer Hypothek, Belastung, Pfandrechts (soweit abweichend vom üblichen Geschäftsbetrieb) oder Belastung auf von Vermögenswerten oder die Gewährung einer Option zum Erwerb von Gesellschaftsvermögen.

Art. 10. Hinsichtlich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer und Bevollmächtigten als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Der Tod, der Verlust der Geschäftsfähigkeit, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters haben nicht die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Pfändung oder die Geltendmachung sonstiger Rechte hinsichtlich von Eigentum der Gesellschaft oder Unterlagen der Gesellschaft stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 13. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen, Rückstellungen und sonstigen Lasten verbleibende Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, bis diese 10% des gezeichneten Kapitals erreicht;
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Der Geschäftsführerrat ist berechtigt zu jeder Zeit über die Ausschüttung von Vorabdividenden zu beschließen und diese durchzuführen.

In diesem Fall muss eine Zwischenbilanz erstellt werden, aus der sich die Verfügbarkeit der für die Ausschüttung erforderlichen Mittel ergibt; diese darf im Zeitpunkt des Beschlusses nicht älter sein als zwei Monate.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 15. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen und insbesondere auf die Bestimmungen des Gesetzes von 1915.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Klasse A: 2004 ANTEILE	
Michael RENNIG	1002 Anteile der Klasse A
Axel UMLAUF	1002 Anteile der Klasse A
Klasse B: 1996 ANTEILE	
Michael RENNIG	998 Anteile der Klasse B
Axel UMLAUF	998 Anteile der Klasse B

INSGESAMT: 4.000 ANTEILE

Die Anteile wurden wie folgt eingezahlt:

1. Eine Summe von 40.000,- euros, welche ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie dies aus einem „Certificat de blocage“ ausgestellt durch die Bank ING am 9. November 2009, und so wie dies dem unterzeichneten Notar nach gewiesen wurde.

2. Einbringung von Lizenzrechten erteilt von Hooters America, zwecks Errichtung, Einrichtung und Betreibung von Hooters Restaurants - in unbegrenzter Zahl - in Belgien und den Niederlanden, sowie die zugehörigen vorvertraglichen Unkosten und Anlaufkosten, die Lizenzrechten zusammen mit den vorbeschriebenen Unkosten werden auf einen Wert von 760.000,- euros (SIEBENHUNDERTSECHZIG TAUSEND EUROS) davon 700.000,- euros für die Lizenzrechte und 60.000,- euros für die Unkosten) bewertet.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft im Zuge ihrer Gründung entstehen, werden auf eintausendfünfhundert Euro (1.500,- EUR) geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann haben die beiden Gesellschafter als Vertreter des Gesellschaftskapitals, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zum Sitz der Gesellschaft wird die L-1330 Luxemburg, 40 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte bestimmt.

2. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf 2 festgelegt.

3. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer benannt, wobei Herr Axel UMLAUF - vorbenannt - von ihnen als Klasse „A“ und Herr Roy REDING, geboren am 17. Juli 1965 in Luxemburg, wohnhaft in L-1330 Luxemburg, 40 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, als Klasse „B“ Geschäftsführer benannt.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen, durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen und Übersetzung in die Sprache der Vertreter der Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Rennig, Umlauf, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 11 novembre 2009. Relation: RED/2009/1202. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 25. November 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009149792/241.

(090181274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.250.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

*Extrait du conseil de gérance
de la société en date du 18 novembre 2009*

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance que le siège social de Blue Holding Luxembourg Sàrl est transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2009.

Pour extrait

Blue Holding Luxembourg Sàrl

Antoine Clauzel / Marie-Christine Recouvreur

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009148987/17.

(090179920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Romain Afflelou Créateur S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 129.482.

Nous vous informons par la présente que notre Société a résilié la convention de domiciliation nous liant à la société sous rubrique ceci avec effet au 22 octobre 2009.

Dès lors, nous vous prions de noter que la société n'est plus domiciliée au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG depuis cette date.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

C. BITTERLICH / A. RENARD

Senior Vice President / Executive Vice President

Référence de publication: 2009148990/13.

(090180216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

VCapital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 128.151.

*Extrait de la résolution prise
par le Conseil de Gérance en date du 7 mai 2009*

Le siège social de la société est transféré du 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 29, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Certifié conforme

Pour VCapital S.C.A., SICAR

SGG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009148992/17.

(090180268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Eduma Marketing & Education S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 92.077.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La fondation "Private Foundation Quasar", établie et ayant son siège social à Schottegatweg Oost 18, Curaçao, Netherlands Antilles, inscrite au "Foundation Register" de la "Curaçao Chamber of Commerce & Industry", sous le numéro S-7658,

ici représentée par Monsieur Albert SEEN, conseiller économique, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société "EDUMA MARKETING & EDUCATION S.A.",

une société anonyme, ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 12a, rue de Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92077, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1004 du 2 juillet 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 232 du 4 mars 2003, et

- en date du 11 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 695 du 14 juillet 2005.

b) Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

g) Que l'Actionnaire Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

i) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

k) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

l) Que tous pouvoirs sont conférés à tout représentant légal de la société anonyme "SUXESKEY S.A.", avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, pour faire et signer tous actes et documents nécessaires auprès de toutes institutions et administrations en vue de la clôture définitive de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SEEN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2009. Relation GRE/2009/4273. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 26 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149843/61.

(090181613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Gaynor Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.373.

*Extract of the Circular Resolutions adopted
by the General Partner with effect as of November 9, 2009*

- The registered office of the Company be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Suit la traduction française:

*Extrait des résolutions circulaires prises
par l'Associé Commandité avec effet au 9 novembre 2009*

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

116581

For Gaynor Investments S.C.A. SICAR
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009148991/20.

(090180267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Nymanex Europe Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 13, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 141.289.

—

Changement d'adresse pour la société Nymanex Europe Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

On a convenu que la société Nymanex Europe Services Sàrl changera d'adresse de 1, rue du Potager, Luxembourg, L-2347, en son adresse courante à:

13, avenue Pasteur, Luxembourg, L-2311, avec effet immédiat.

Le 19 novembre 2009.

Dr Nicole Gallois
Directeur

Référence de publication: 2009148993/14.

(090180280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Cabion Technologies International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 13, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 142.302.

—

Changement d'adresse pour la société

On a convenu que la société Cabion Technologies International S.A., changera d'adresse de 1, rue du Potager, Luxembourg, L-2347, en son adresse courante à:

13, avenue Pasteur, Luxembourg, L-2311, avec effet immédiat.

Le 19 novembre 2009.

Dr Nicole Gallois
Directeur

Référence de publication: 2009148994/14.

(090180283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Caspian Logistic Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 149.403.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of November.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) Mr Nurid ALIYEV, engineer, born in Baku (Azerbaijan), on the 19th of May 1973, residing in AZ-1001 Baku, 67 Neftchilar ave, apartment 3, (Azerbaijan).

2) Mr Movsum MUSLUM-ZADA, engineer, born in Baku (Azerbaijan), on the 29th of September 1976, residing in AZ-1001 Baku, Istiglalyat 9, apartment 2, (Azerbaijan).

Both are here represented by Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "CASPIAN LOGISTIC COMPANY S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of

association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The purpose of the Company is the intermediation of logistic and transport services in Luxembourg and the rest of the world.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they will be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company.

Each year five per cent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the five hundred (500) sharequotas have been subscribed as follows:

1) Mr Nurid ALIYEV, prenamed, two hundred and fifty sharequotas	250
2) Mr Movsum MUSLUM-ZADA, prenamed, two hundred and fifty sharequotas	250
Total: five hundred sharequotas	500

All sharequotas have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

- 1) The registered office is established in L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
- 2) Mr Nurid ALIYEV, engineer, born in Baku (Azerbaijan), on the 19th of May 1973, residing in AZ-1001 Baku, 67 Neftchilar ave, apartment 3, (Azerbaijan), is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of the manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Nurid ALIYEV, ingénieur, né à Baku (Azerbaïdjan), le 19 mai 1973, demeurant à AZ-1001 Baku, 67 Neftchilar ave, apartment 3, (Azerbaïdjan).
- 2) Monsieur Movsum MUSLUM-ZADA, ingénieur, né à Baku (Azerbaïdjan), le 29 septembre 1976, demeurant à AZ-1001 Baku, Istiglalyat 9, apartment 2, (Azerbaïdjan).

Les deux sont ici représentés par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CASPIAN LOGISTIC COMPANY S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. L'objet de la Société est tous services d'intermédiation de services logistiques et de transport au Grand-Duché de Luxembourg et dans le reste du monde.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Nurid ALIYEV, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Monsieur Movsum MUSLUM-ZADA, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est établi à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
2. Monsieur Nurid ALIYEV, ingénieur, né à Baku (Azerbaïdjan), le 19 mai 1973, demeurant à AZ-1001 Baku, 67 Neftchilar ave, apartment 3, (Azerbaïdjan), est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOERES; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2009. Relation GRE/2009/4317. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 26 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009149793/305.

(090181718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Zenit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.273.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZENIT INTERNATIONAL S.A.

Daniele MARIANI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009149291/12.

(090180441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Lindenhof Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Osiris Environnement.

R.C.S. Luxembourg B 135.915.

A dater du 17 octobre 2009, la Fiduciaire FMV sàrl dénonce le siège social de la société suivante:

LINDENHOF MANAGEMENT (OSIRIS ENVIRONNEMENT) SARL

RCSL N°: B 135.915

Ayant son siège social au 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Michel VANSIMPSEN

Expert-Comptable DEC - Gérant

Référence de publication: 2009148995/13.

(090180288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Quasar Consulting Investment Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 50.395.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 novembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions,

a prononcé la clôture de la liquidation de la société QUASAR CONSULTING INVESTMENT HOLDING AG (B 50.395) avec siège social à L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth, pour absence d'actif.

Pour extrait et copie conforme
Maître Valérie DEMEURE
1, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg
Liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009148996/16.

(090180300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.662.248,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 89.523.

Extrait des résolutions circulaires adoptées par les associés de la Société en date du 11 septembre 2009

Les associés de la Société ont décidé:

1. de démettre Mme Jacqueline Dasoul de ses fonctions de gérant de la Société et de lui retirer tous pouvoirs de signature (notamment les pouvoirs de signatures bancaires);
2. de nommer M. Pierre Sutherland résidant au 36 Tramstraat, B-1853 Strombeek-Bever, Belgique, comme gérant de la Société à compter du 11 septembre 2009 et pour une durée indéterminée;
3. de supprimer les pouvoirs de signature suivants délégués à M. Olivier Bastin: "La société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants de la société ou par la signature individuelle de Madame Madeleine Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul, pour toute opération jusqu'à 2,500 Euro. Pour toute opération excédant 2,500 Euro, la société sera seulement engagée par la signature conjointe des gérants ou par la signature conjointe de Madame Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul et celle d'un gérant"; et
4. de modifier l'adresse de M. Olivier Bastin, qui se situe désormais au 48, rue de Bragance, L-1255, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JONES LANG LASALLE FINANCE LUXEMBOURG, S.A R.L.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009150067/25.

(090181344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

LSOF Courbevoie Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.893,52.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 66.410.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait de l'assemblée générale
extraordinaire du 30 septembre 2009*

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2009, sous le numéro 890/2009 du répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2009, relation: LAC/2009/40601:

- Que l'associé unique a donné décharge au liquidateur, Monsieur Philippe Detournay, demeurant professionnellement à Luxembourg, pour l'exécution de son mandat et a pris connaissance que toutes les dettes de la société ont été payées.
- Que la clôture de la liquidation est prononcée avec effet au 30 septembre 2009, et que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de cinq ans au moins, à compter du jour de la publication des présentes au Mémorial C, à l'ancien siège social.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009148997/21.

(090179807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

European Hospitality Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 71.859.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait de l'assemblée générale
extraordinaire du 30 septembre 2009*

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2009, sous le numéro 889/2009 du répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2009, relation: LAC/2009/40600:

- Que les associés ont prononcé la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que le liquidateur, Monsieur Philippe Detournay, demeurant professionnellement à Luxembourg, a déclaré que tout le passif de la société est réglé, et que les comptes de clôture de la société ont été approuvés.

- Qu'il a été accordée décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.

- Que la liquidation de «European Hospitality Investments S.à.r.l.» est donc à considérer comme clôturée et que les livres et documents seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009148998/23.

(090179812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Alux Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.712.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009149272/10.

(090180760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Telecom Italia Lab, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.614.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 5 novembre 2009*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de clôturer la liquidation de la société.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé que tous les documents et livres sociaux de la société resteront déposés pendant 5 ans au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Telecom Italia Lab

Signature

Référence de publication: 2009149000/16.

(090179966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Macquarie Leisureworld Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 78.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 112.243.

—
*Extrait des résolutions de la réunion du conseil de gérance
Macquarie Leisureworld Luxembourg Sàrl du 15 mai 2009*

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour copie conforme

David Remy

Company Secretary

Référence de publication: 2009149001/15.

(090180208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Bankpyme Strategic Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.534.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de BANKPYME STRATEGIC FUNDS SICAV (la «SICAV») telle que décidée par les actionnaires le 19 février 2009 a été clôturée par ces derniers lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 9 novembre 2009, pardevant le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009, relation: LAC/2009/47353.

Les actionnaires ont alors prononcé la clôture de la liquidation de la SICAV.

Suite à la 9^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire mentionnée ci-avant, les produits nets de la liquidation ont été versés intégralement aux derniers actionnaires et en conséquence, aucun montant n'a dû être transféré à la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Les livres et les documents sociaux de la SICAV sont déposés et seront conservés pendant cinq ans au moins à compter du 9 novembre 2009 dans les bureaux de la Banque Degroof Luxembourg S.A., 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009149005/23.

(090180191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Macquarie Canadian Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 64.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 112.601.

—
*Extrait des résolutions de la réunion du conseil de gérance
de Macquarie Canadian Luxembourg Sàrl du 15 mai 2009*

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour copie conforme

David Remy

Company Secretary

Référence de publication: 2009149002/15.

(090180215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

LSF Hotels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 70.478.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2009

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2009, sous le numéro 891/2009 du répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2009, relation: LAC/2009/40602:

- Que les associés ont donné décharge au liquidateur, Monsieur Philippe Detournay, demeurant professionnellement à Luxembourg, pour l'exécution de son mandat et ont pris connaissance que toutes les dettes de la société ont été payées.

- Que la clôture de la liquidation est prononcée avec effet au 30 septembre 2009, et que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de cinq ans au moins, à compter du jour de la publication des présentes au Mémorial C, à l'ancien siège social.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009149003/20.

(090180142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 711.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 99.512.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du gérant unique en date du 18 novembre 2009 que le siège social de la Société a été transféré du 231 Val des Bons Malades L-2121 Luxembourg au 67 Rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009149625/19.

(090180795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Passage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9660 Insborn, 1, Bonnal.

R.C.S. Luxembourg B 98.431.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Insborn, le 24 novembre 2009.

Le Gérant

Référence de publication: 2009149368/11.

(090181038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Polo Top Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149369/10.

(090180735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Participation, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009149372/11.

(090180977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

MIJIM s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9153 Dirbach, Maison 4A.

R.C.S. Luxembourg B 134.771.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dirbach, le 24 novembre 2009.

Le Gérant

Référence de publication: 2009149373/11.

(090181016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Marco Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149374/10.

(090180706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Macro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149375/10.

(090180871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.